

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Affiché le
ID : 026-212602643-20221215-DEL_10_15122022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 07/12/2022
AUBERY Chantal	X				Secrétaire de séance : T SERRE
BOLLARD Éric	X			Arrivé à 20H30	
BOURGEAUD Bastien		X		Etienne LATIL	
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques		X		Olivier SALIN	
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	11	8	3		

OBJET : bons d'achat fin d'année 2022 pour les personnes âgées

Monsieur le Maire informe que le CCAS (bénévoles et membres du Conseil) ont décidé pour cette fin d'année 2022 d'offrir des bons d'achat d'une valeur de 30 euros. Le « panier Noël » sera remplacé par 3 bons d'achat à utiliser dans les commerces de la commune, partenaires de l'opération. Ces 3 bons d'achat d'une valeur de 10€ seront remis aux personnes de plus de 70 ans (nés avant 1953) inscrites sur les listes électorales et à tous les résidents de la MARPA au jour de la distribution

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE la décision du CCAS quant aux présents de fin d'année pour les personnes âgées dans les conditions énoncées

AUTORISE le Maire à procéder aux mandatements des bons auprès des commerces partenaires

DIT que les crédits sont ouverts au budget

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0